

Les conséquences de la crise économique sur les marchés du travail européens (2008-2012)¹

Michel Lallement

INTRODUCTION

L'Europe a connu deux crises économiques successives au cours de ces dernières années. La première, qui s'est d'abord manifestée sur le plan financier avant de contaminer l'économie réelle, a pris forme à la fin de l'année 2007 avant de provoquer, dans les deux années qui ont suivi, une chute sévère de la production et un ébranlement massif de tous les marchés du travail du monde (Boyer, 2009). L'Europe a subi ensuite une deuxième crise, qui a touché à la dette publique. Produite pour partie d'une hausse des taux d'intérêts qui frappe de plein fouet les pays les plus endettés, cette difficulté nouvelle légitime la promotion de politiques d'austérité que l'Allemagne est la première à pratiquer et à imposer de fait à tous ses partenaires européens. Au bord de la faillite, certains pays comme la Grèce ou l'Espagne sont mis sous pression par les institutions internationales, à commencer par la Troïka (Banque centrale européenne, Fonds monétaire international, Union européenne), qui n'accordent leur aide qu'à la condition que de sévères efforts soient réalisés pour retrouver le chemin de l'équilibre budgétaire. S'il s'agit là de situations extrêmes, tous les pays européens ne s'en trouvent pas moins confrontés, à un titre ou à un autre, à des difficultés économiques majeures qui pèsent lourdement sur l'emploi. Dans cet article, je souhaite examiner la manière dont les pays européens ont réagi à ces deux crises économiques successives. Après avoir évoqué

brèvement les origines des dysfonctionnements, je regarderai les impacts des deux crises sur les marchés du travail européens. J'analyserai ensuite les politiques de l'emploi, les stratégies d'entreprises ainsi que les nouvelles régulations adoptées par les acteurs des relations professionnelles (Etat, employeurs et syndicats de salariés) pour tenter d'endiguer le choc. Je le ferai en distinguant les options de court terme (adaptations à la première crise de 2008-09) et celles de plus long terme (règles progressivement adoptées de 2008 à 2012). J'évoquerai enfin le rôle des institutions européennes dans la manière d'endiguer les difficultés.

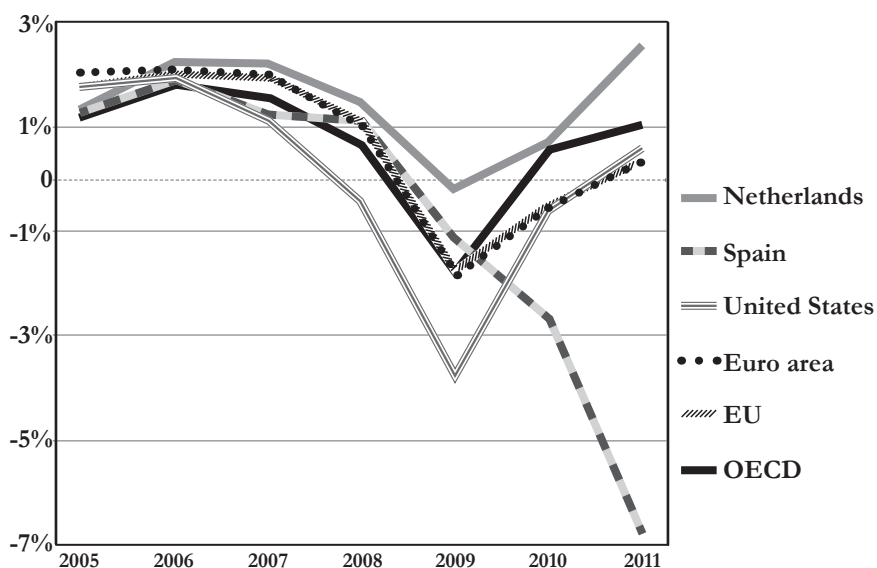
LES CONSÉQUENCES SUR LES MARCHÉS DU TRAVAIL EUROPÉENS

La conséquence première des crises se lit dans les chiffres du chômage. Ceux-ci commencent à grimper en 2008, d'abord en Espagne, puis en Irlande, au Royaume-Uni, dans les pays baltes et, un peu plus tardivement, dans le reste des pays continentaux (Allemagne, France, Danemark, Suède...). La hausse est parfois très brusque, comme dans le cas de l'Espagne, qui en deux ans à peine accuse une augmentation de près de 10 points ; il en va pareillement en Irlande ou encore dans les pays baltes. Globalement, et en dépit d'une forte hétérogénéité en leur sein, les nouveaux pays membres de l'UE subissent une augmentation de leur taux de chômage supérieure à celle qu'ont connue les pays de l'ancienne Europe des 15. La Pologne et la République tchèque tirent bien mieux néanmoins leur épingle du jeu, en raison de leur proximité à l'Allemagne et à l'Autriche qui leur a permis s'intégrer plus aisément et plus rapidement au tissu économique européen (Lirzin, 2009). Comme l'indique le graphique 1, le volume de l'emploi décroît par ailleurs de façon significative à partir de l'année 2008, avec des ampleurs, ici encore, inégales selon les pays.

Les effets de la crise varient aussi selon le genre et l'âge. Parce que les secteurs d'activités les premiers et les plus massivement affectés par la récession sont des secteurs industriels, le taux de chômage masculin croît plus rapidement que celui des femmes, au point d'ailleurs que, dès le début 2009, celui-ci dépasse celui-là. Cet effet genre est particulièrement spectaculaire en Allemagne, en Autriche ou encore en

Italie. Depuis, les taux de chômage des deux sexes ont convergé pour, dans l'Europe des 27, atteindre globalement un peu moins de 10 %. Autre constat: les jeunes de moins de 25 ans sont davantage touchés que leurs aînés par la crise. Les seniors en revanche semblent l'ignorer puisque, dans l'Europe des 27 toujours, le taux de chômage des 55-64 ans a grimpé d'à peine deux points entre 2008 et 2011 contre plus de cinq points pour les moins de 25 ans. La qualification enfin reste une protection efficace contre les risques de chômage. Ce sont en tous les cas les individus détenteurs de faibles niveaux de qualification qui subissent le plus directement le poids de la crise.

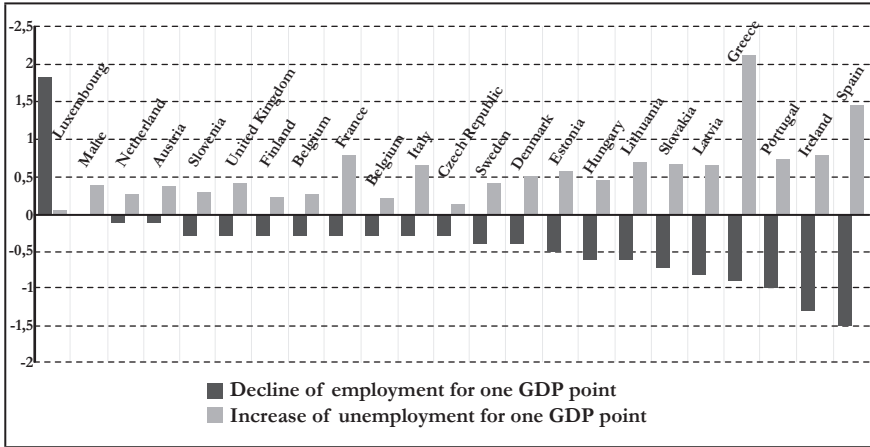
Graphique 1 – Evolution du taux d'emploi en Europe et aux Etats-Unis



Source : OECD

Autre constat qui confirme la difficulté à lire de façon simple les effets de la crise sur les systèmes d'emploi européens : il n'existe pas de relation mécanique entre les performances économiques et la manière dont les marchés du travail ont pu réagir à la crise de 2008. L'impact d'une chute d'un point de PIB sur la variation de l'emploi et du chômage est fort variable. Comme l'indique le graphique 2, les marchés du travail de certains pays ont réagi fortement à la dépression économique tandis que d'autres, comme les Pays-Bas ou l'Autriche, en ont à l'inverse immédiatement tempéré les effets.

Graphique 2 - Variations of GDP, employment and unemployment between 2008 and 2009



Source : OECD, own calculations

On constate plus exactement que c'est dans les pays où les pertes d'emploi ont été les plus rapides que le taux de chômage s'est accru le plus fortement. Il s'agit en l'occurrence de pays qui ne mettent pas (ou peu) à disposition des personnes privées d'emploi des dispositifs – de formation au premier chef – qui leur permettent d'éviter le statut de chômeur dès qu'elles perdent leur statut d'actif. Bien qu'il existe, on le voit, des réactions différentes d'un marché du travail à l'autre, les gouvernements ont tous réagi à la crise en commençant par soutenir financièrement leurs systèmes bancaires. Beaucoup d'entre eux ont également adopté des mesures de politique économique destinées à soutenir la demande (Raveaud, 2009). L'Allemagne, l'Autriche, la Pologne, le Royaume-Uni ou encore la Suède ont ainsi réduit les impôts pour relancer la consommation. Dans plusieurs cas (Allemagne, Autriche, Espagne, Portugal et Royaume-Uni), des primes à la casse ont été proposées afin de soutenir le secteur automobile. Le Danemark, l'Espagne, la France ou encore le Portugal ont augmenté leurs dépenses publiques, au profit notamment des infrastructures et du logement. Au Royaume-Uni, la création d'emplois publics a permis pareillement de soutenir la demande et de limiter l'augmentation du taux de chômage. Puis rapidement, on l'a noté précédemment, est venu le temps de l'austérité...

LES FORMES DE L'AJUSTEMENT À COURT TERME

Si l'on peut s'interroger sur la pertinence de politiques de rigueur qui se sont encore renforcées depuis 2010, force est de constater que les plans de relance qui ont suivi le choc de 2008 n'ont pas été à la hauteur des enjeux (Watt, 2009). L'examen d'un échantillon d'une douzaine de pays européens montre que, en 2009 et en 2010, ces derniers ont consacré en moyenne 1,8 % de leur PIB au profit de ces plans, contre 5,5 % aux Etats-Unis. En Europe, les plus généreux dans la dépense ont été les pays nordiques, l'Allemagne et l'Espagne. Les résultats en termes d'emplois sont à la hauteur de l'effort réalisé. « La liaison apparaît très nettement pour les pays pour lesquels les données sont disponibles: les trois pays (Italie, Pays-Bas et France) dont les plans de relance représentent au plus 0,7 % du PIB en 2009 ont préservé une moindre fraction de l'emploi que les quatre autres (Danemark, Allemagne, Royaume-Uni, Suède) dont les plans de relance représentent entre 1,2 et 1,4 % du PIB » (Husson, 2009, p. 28). Les politiques de l'emploi ont été également mises à contribution dans la plupart des pays européens. Comme l'indique le tableau 1, plusieurs leviers ont été mobilisés simultanément, qui vont de la réduction des cotisations sociales à des mesures beaucoup plus ciblées (subventions à l'embauche, contrats aidés, aide aux salariés dans les secteurs en restructuration, formation) en passant par l'extension de la couverture chômage ou l'augmentation du taux de remplacement et/ou de la durée de perception (Ehrel, 2009).

Encadré 1 - L'Europe et ses trois capitalismes

Trois formes de capitalismes persistent aujourd'hui dans la zone euro (Lallement, 2011). Les deux premières ont été finement analysées par P. Hall et D. Soskice (2001) et leur école. Ceux-ci opposent un type idéal d'économie de marché libérale (Liberal Market Economy, LME) à un type idéal d'économie de marché coordonnée (Coordinated Market Economy, CME). En Europe, le Royaume-Uni est communément associé au premier de ces modèles théoriques, l'Allemagne au second. Les LMEs cumulent pour l'essentiel les traits suivants: des dépenses publiques sous contrôle et des redistributions limitées, des prestations

sociales peu généreuses (notamment en matière de chômage) et destinées avant tout aux plus pauvres, une forte flexibilité des salaires (que facilite la décentralisation des négociations), un financement prioritaire des entreprises sur les marchés financiers et, enfin, une politique macroéconomique « automatique » (équilibre budgétaire, croissance de la masse monétaire à un taux fixe). A la différence du précédent, le modèle des CMEs repose sur des dispositifs de coordination qui échappent au marché. Un Etat bien plus actif que dans le cas précédent; un niveau de prélèvement obligatoire élevé et, plus généralement, un système de sécurité sociale relativement généreux; des partenaires sociaux autonomes et un sens du compromis entre les représentants des intérêts du capital et du travail; un poids important des banques dans le financement de l'économie..., voilà quelques traits spécifiques d'un modèle dont les déclinaisons empiriques sont variées puisqu'elles concernent nombre de pays du centre et du Nord de l'Europe: l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, les Pays-Bas, le Danemark, la Suède ou encore la Finlande. Suivant en cela la proposition de V. Schmidt (2003), il faut, pour être exhaustif, considérer une troisième variété de capitalisme européen dont la France et l'Espagne fournissent de bonnes illustrations empiriques. A la suite toujours de P. Hall et D. Soskice, on peut nommer *Mediterranean Economy* (ME) cette troisième variété. Dans ce cas de figure, l'Etat joue un rôle clef et il existe une bonne complémentarité entre une protection sociale, moins développée il est vrai que dans le type CME, et un niveau de protection de l'emploi beaucoup plus élevé en revanche qu'en Allemagne, en Autriche et dans les pays nordiques.... A la différence des CMEs encore, les MEs se caractérisent par une relative faiblesse des systèmes éducatifs et par une vraie difficulté à établir des stratégies industrielles qui favorisent des produits à haute valeur ajoutée. Il en résulte de forts mauvais résultats en matière d'insertion des jeunes sur le marché du travail et des politiques d'entreprise qui visent plutôt la compression des coûts salariaux. Dans ce troisième modèle de capitalisme, et à la différence des LMEs cette fois, les banques occupent une place plus importante pour le financement des entreprises, ce qui ne signifie pas bien sûr que les pays qui se rapprochent le plus du modèle ME ont échappé au mouvement de désintermédiation entamé depuis plus de vingt ans maintenant.

L'examen complémentaire des stratégies adoptées par les entreprises montre par ailleurs que trois formes dominantes d'adaptation à la crise ont été expérimentées dans l'espace de la Zone euro (Lallement, 2011). Les pays les plus proches de l'idéal-type des liberal mar-

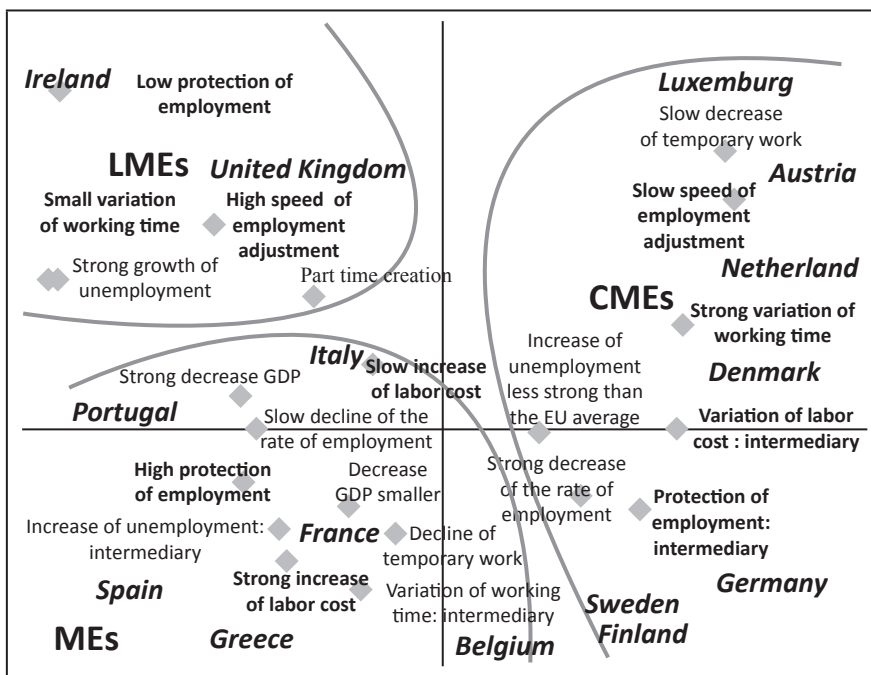
ket economies (LMEs) (Irlande, Royaume-Uni) (cf. encadré) ont opté pour un double ajustement par le marché : à la fois par les quantités de travail (recours aux licenciements et au sous-emploi) et par le prix du travail (austérité salariale). Au Royaume-Uni, dans la mesure où la réglementation sur les licenciements est l'une des moins draconiennes d'Europe², le marché du travail a rapidement réagi au choc de l'automne 2008 (Lefresne, 2009). Le taux de chômage qui était passé sous la barre des 5,5 % depuis le début de la décennie 2000 a grimpé en quelques mois à près de 8 %. En moins d'un an également, le taux d'emploi des personnes en âge de travailler a chuté de 2,5 points. Pour faire face à la crise, les licenciements pour raison économique ont d'abord été rapidement et fortement mobilisés, les secteurs de l'industrie manufacturière, de l'énergie et de la construction étant les premiers et les plus massivement touchés. Si, en raison de tels ajustements, le nombre des emplois à temps plein a diminué, surtout au détriment des hommes, tel n'est pas le cas en revanche des emplois à temps partiel dont le nombre, à l'inverse, a augmenté d'un peu plus de 2,5 % entre fin 2008 et fin 2009.

La seconde stratégie repérable est celle adoptée par les économies, comme l'Allemagne et les pays nordiques, qui, en cohérence avec la logique qui fonde les *coordinated market Economies* (CMEs), ont joué la carte de la flexibilité interne. Pour pouvoir conserver une main-d'œuvre qualifiée, et rare par ailleurs sur le marché du travail, les entreprises allemandes ont utilisé deux dispositifs complémentaires : la réduction du temps de travail (usage des comptes de temps individuels) et le chômage partiel³. Dans l'ensemble de l'économie allemande, le chômage partiel a été multiplié par près de dix entre novembre 2008 et le milieu de l'année 2009. « Rapporté à la population active, le nombre de *Kurzarbeiter* a augmenté de trois points en six mois, empêchant (...) une remontée d'un point supplémentaire du taux de chômage. Le premier assouplissement de cette disposition a multiplié par dix le nombre de chômeurs partiels, passant de 130 000 en novembre 2008 à 1,25 million en mars 2009 » (Natixis, 2009, p. 2). En juin 2009, l'Agence fédérale pour l'emploi allemande estimait qu'1,4 million de salariés avait déjà été mis au chômage partiel, soit l'équivalent d'un salarié sur vingt en Allemagne et d'une réduction du temps de travail de 30 %.

La dernière stratégie que l'on a pu observer en 2008 et 2009 a consisté, comme en France ou en Espagne, à reporter sur les franges les plus précaires du salariat le poids de la crise. Dans ces pays, proches du modèle des MEs, les plus vulnérables (travailleurs intérimaires,

salariés sous contrat à durée déterminée...) ont été les premiers à quitter l'entreprise. En Espagne, entre juin 2008 et juin 2009, 90 % des pertes d'emploi sont ainsi imputables à des disparitions de contrats temporaires. L'ajustement porté prioritairement sur un marché secondaire bien plus développé que dans la grande majorité des pays européens, la chute de la consommation et un plan de relance (exonération de cotisations sociales, suppression du délai d'un mois pour bénéficier des allocations chômage...) jugé trop timide par les organisations syndicales, voilà trois raisons qui expliquent pourquoi le marché du travail espagnol a, bien plus qu'ailleurs, sur-réagi au choc provoqué par la crise de 2008.

Graphique 3 – Variétés du capitalisme en Europe et ajustements de l'emploi



Source : Lallement, 2011

QUELLES RÉGULATIONS POUR QUELLES FLEXIBILITÉS ?

Passé le temps du choc initial, tous les pays européens ont mis en chantier d'importantes réformes du marché du travail et des politiques d'emploi. Qu'elles aient une portée structurelle ou non, qu'elles soient ou non la conséquence directe des crises de 2008 et de 2010, la liste des mesures adoptées est impressionnante: gel ou réduction des salaires dans

la fonction publique, diminution du montant d'indemnisation ou de la durée d'indemnisation de certaines prestations sociales, augmentation de la TVA, réforme des retraites, révision du statut de la fonction publique, évitement du recours au juge en cas de licenciement, privilège donné à la négociation d'entreprise... (Lehndorff, 2012). Les réformes sont à ce point brutales qu'en Grèce, là où la contrainte est la plus pesante, elles provoquent régulièrement des éruptions de colère collective face aux nombreuses mesures destinées à combler les 300 milliards de dettes que le pays avait accumulé en 2010. Dans ce même pays, les syndicats ont, tout comme leurs alter ego espagnols, introduit des recours auprès de l'OIT et du Conseil de l'Europe pour protester contre la manière dont leurs Etats respectifs ont empiété sur le domaine de la négociation collective et de la liberté syndicale.

Dans la grande majorité des pays européens, quatre types de réforme ont été menées en priorité entre 2008 et 2012. Elles visent, respectivement, à favoriser les négociations d'entreprises (aux dépens des accords de branche et des accords interprofessionnels), à faciliter les modalités de licenciements individuels et collectifs, à assouplir la législation sur le temps de travail et, enfin, à faciliter le recours aux emplois précaires (tableau 1).

Tableau 1 – 2008-2012 : le temps des réformes (projets et réalisations)

	Reforms of industrial relations and collective bargaining systems (including decentralization of collective bargaining)	Changes to individual/collective dismissal rules	Changes to organization of working time legislation	Changes to rules on atypical contracts (including creation of new types of contract (+*), in particular for young people (+**))
Belgium		+	+	+**
Bulgária	+			+**
Cyprus		+		
Czech Republic		+	+	+*
Estonia	+			+
Finland	+			
France	+			+**

	Reforms of industrial relations and collective bargaining systems (including decentralization of collective bargaining)	Changes to individual/collective dismissal rules	Changes to organization of working time legislation	Changes to rules on atypical contracts (including creation of new types of contract (+*), in particular for young people (+**))
Germany			+	+
Greece (MoU)	+	+	+	+**
Hungary	+	+	+	+**
Italy	+	+		+**
Ireland (MoU)	+			
Latvia		+		+
Lithuania		+	+	+
Luxembourg			+	+**
Netherlands	+			+
Poland	+		+	+*
Portugal (MoU)	+	+	+	+
Romania	+	+	+	+*
Slovak Republic	+	+	+	+*
Slovenia			+	+*
Spain	+	+	+	+**
Sweden			+	+**
United Kingdom		+	+	+

MoU: countries with a Memorandum of Understanding with the EU, the IMF and the ECB.

Source : Clauwaert, Schömann (2012, p. 9)

Pour S. Clauwaert et I. Schömann (2012), le diagnostic ne fait pas de doute. Sous la pression conjointe des institutions internationales et de gouvernements séduits par les sirènes libérales, l'Europe marche vers toujours plus de flexibilité, avec au mieux quelques dispositifs assurant un minimum de sécurité aux salariés. Selon S. Laulom et al. (2012), il en va un peu différemment. Les réformes engagent inégalement les

différentes économies européennes. Dans des pays comme l'Autriche, la Pologne ou encore la Suède, tout d'abord, l'évolution du droit social semble indifférente à la crise. Cette dernière est essentiellement perçue et décrite comme imputable à des facteurs externes qui ne semblent guère remettre en cause le pacte social national. En Grèce, en Hongrie, au RU..., la crise est avant tout associée au problème de la dette publique dont la résolution exacerbe des tensions sociales et politiques existant par ailleurs. En Espagne, en Allemagne, en France et en Italie, affirment les auteurs, la crise révèle essentiellement une forte segmentation du marché du travail. La position que je défends est encore différente. Je fais l'hypothèse pour ma part que les choix de réformes engagées depuis 2008 trahissent la pérennité des trois modèles de capitalismes européens évoqués précédemment. Ceci ne signifie pas pour autant que les déclinaisons concrètes de chacune de ces variétés n'évoluent pas. C'est même l'inverse qui est vrai. En revanche, pour aller vers toujours plus de flexibilité, la manière dont le changement institutionnel est piloté dans les pays européens continue largement de dépendre des cadres spécifiques aux différents modèles. Dans certains cas, le changement peut être qualifié d'organique au sens où, pour utiliser les hypothèses et le vocabulaire de J.J. Silvestre (1986), les règles s'adaptent et font preuve de plasticité mais les compromis qui les soutiennent ne sont pas qualitativement atteints ni transformés. Cela est typiquement le cas du Royaume-Uni, qui après la crise a maintenu un cap libéral.

Dans d'autres pays, le changement a une allure plus mécanique dans la mesure où celui-ci prend sa source « à la périphérie de la réalité structurelle que nous considérons comme originelle sans intervenir dans l'organisation des interactions qui fondent sa cohérence » (*ibid*: 56). L'Allemagne est typiquement concernée. A côté du noyau dur des travailleurs, hommes, qualifiés, de la grand industrie... les plus protégés, tout un ensemble de la population active subit une politique libérale qui change progressivement la nature même de ce que l'on avait pris l'habitude de nommer le modèle allemand. De nombreux indicateurs confortent ce diagnostic: compression drastique du coût du travail, développement d'emplois sous-payés (mini et midi-jobs), érosion de la couverture conventionnelle...

Troisième cas de figure enfin, celui du « changement structurel ». En ce cas, « la crise va conduire jusqu'à la déstabilisation des pratiques régulièrement reproduites dans les systèmes anciens qui définissaient les

formes d'existence des entreprises et les rapports organisés que celles-ci entretiennent avec les travailleurs » (*ibid.*, p. 56). Le cas de l'Espagne est de ce point de vue emblématique. Il s'est agi depuis 2008 non pas de donner plus d'ampleur aux règles existantes (comme au Royaume-Uni) ni même de les amender partiellement (comme en Allemagne) mais de bousculer une architecture d'ensemble. L'Etat a été au premier rang des réformes et, à l'aide de plans successifs, a imposé de nombreuses règles visant à aligner les normes espagnoles sur celles préconisées par l'Union européenne.

CONCLUSION

Les crises économiques ont toujours deux facettes. Elles apportent d'abord avec elles tout un lot de malheurs et de désespoirs dont l'expression la plus évidente sur le marché du travail est la mise à l'écart durable de populations que l'on prive ainsi de ce qu'une activité professionnelle peut apporter de meilleur (revenus, sociabilité, identité professionnelle...). Lors des deux crises de 2008-09 et de 2010-12, les économies européennes ont réagi différemment face à pareille pathologie. A court terme, elles ont adopté des mesures typiques des modèles de capitalisme dontelles sont les plus proches. Trois variantes ont pu ainsi être mises à jour : l'adaptation par le chômage, le sous-emploi et la compression des salaires (LMEs), l'ajustement par le temps de travail (CMEs), le report des difficultés sur les plus précaires, et donc un creusement de la segmentation (MEs). La crise de la dette publique, qui s'est imposé comme un véritable fléau social à partir de 2010, a incité l'ensemble des pays européens à adopter d'autres mesures, de nature plus structurelles, qui toutes empruntent le chemin de la flexibilité.

La seconde facette des crises a trait à leurs effets sur les structures. Si, dans certains cas (comme dans les LMEs), les crises renforcent la logique qui structure les modes de régulation des marchés du travail, dans d'autres, elles en chamboulent, partiellement ou totalement, les fondements. Le cas de l'Allemagne est, de ce point de vue, particulièrement intéressant. Tout en conservant un noyau dur typique des CMEs (formation en alternance, travail qualifié, négociations de branche...), ce pays a développé un marché du travail qui s'inspire davantage des règles de gestion en vigueur dans les LMEs. L'affaire Schlecker témoigne des risques de dérives que ne manquent jamais d'amplifier les situations de crise. En 2009, cette importante chaîne de superettes spécialisée dans la

droguerie licencie de nombreux salariés pour les réembaucher ensuite en intérim à un moindre coût (6,78 euros l'heure au maximum). Très rapidement cependant, les acteurs sociaux réagissent et dénoncent l'abus. Mieux, fin janvier 2010, après plus d'un an de négociation, l'association fédérale de travail intérimaire (*Bundesverband Zeitarbeit*) et les syndicats membres de la DGB tombent d'accord pour augmenter les salaires et appeler à la mise en place d'un salaire minimum obligatoire dans leur branche d'activité. En Allemagne, comme tous les autres pays européens qui, ces toutes dernières années, ont transposé dans leur législation nationale la directive européenne sur le travail temporaire de 2008, cette institutionnalisation de la précarité est significative. Dans une Europe sociale dont l'action demeure certainement encore trop étroitement corsetée, les deux grandes crises récentes révèlent plus que jamais la fascination des élites politiques pour la flexibilité du travail et de l'emploi, sésame économique dont il est loisible pourtant de douter de l'efficacité toujours et partout.

BIBLIOGRAPHIE

- Boyer, Robert. (2009), Feu le régime d'accumulation tiré par la finance : la crise des *subprimes* en perspective historique, *Revue de la régulation*, n° 5, 1er semestre, p. 2-34.
- Clauwaert, Stefan; Schömann, Isabelle. (2012), *The Crisis and National Labour Law Reforms: a mapping Exercise*, Brussels, Etui, Working Paper, 2012-04, 19 pages.
- Hall, Peter; Soskice, David. (2001), *Varieties of Capitalism. The institutional foundation of comparative advantages*, Oxford, Oxford University Press.
- Husson, Michel. (2009), Le choc de la crise, le poids du chômage, *Chroniques internationales de l'IRES*, n° 121, novembre, p. 17-39.
- Lallement, Michel. (2011), Europe and the Economic Crisis. Forms of Labour Market Adjustment and Varieties of Capitalism, *Work, Employment and Society*, Volume 25, Issue 4, December, p. 627-641.
- Laulom, Sylvaine; Mazuyer, Emmanuelle; Teissier, Christophe; Triomphe, Claude Emmanuel; Vielle, Pascale. (2012), How has the Crisis affected social legislation in Europe?, *ETUI European Social Policy Brief*, 2, 6 pages.
- Lehndorff, Steffen (eds). (2012), *A Triumph of failed ideas. European Models of Capitalism in the Crisis*, Brussels, Etui.
- Lefresne, Florence. (2009), Le modèle britannique dans tous ses états, *Chroniques internationales de l'IRES*, n° 121, novembre, p. 85-95.
- Lirzin, Franck. (2009), L'Union européenne face au défi de la crise des pays d'Europe centrale et orientale, *Questions d'Europe*, n° 134, avril. Repris in *Problèmes économiques*, n° 2974, 24 juin, p. 35-42.
- Silvestre, Jean-Jacques. (1986), Marchés du travail et crise économique: de la mobilité à la flexibilité, *Formation Emploi*, n° 14, p. 54-61.

NOTES

- 1 Contribution au séminaire Trabalho e Gênero: pontos de vista situados e algumas controvérsias, São Paulo, 18 de Novembro 2013.
- 2 Les dispositions légales relatives au licenciement collectif ne sont en effet que la transposition des directives européennes d'information-consultation (98/59/CE du 20 juillet 1998 ; 2002/14/CE du 11 mars 2002). Les indemnités de licenciement ne concernent par ailleurs que les salariés qui ont été employés au moins deux ans dans l'entreprise sur statut de CDI.
- 3 Le *Kurzarbeit* est un dispositif qui permet aux entreprises de conserver leurs employés tout en réduisant les coûts de personnel proportionnellement à leur activité. Lorsque la réduction de l'activité conduit au moins un tiers de l'effectif à subir une perte de salaire brut de plus de 10 %, l'entreprise peut disposer de cette modalité, dans le cas où la convention collective l'autorise. L'Agence fédérale pour l'emploi assure alors 67 % de la perte salariale nette subie par l'employé (60 % s'il n'a pas d'enfant) pour une durée maximale de 6 mois. En novembre 2008, dans le cadre du premier plan de relance conjoncturelle, cette durée a été allongée à 18 mois. En janvier 2009, dans le cadre du deuxième plan de relance, la condition minimum d'un tiers des effectifs a été supprimée pour permettre aux entreprises d'être plus flexibles. En mai 2009, le gouvernement a porté la durée maximale du *Kurzarbeit* à 24 mois et l'agence pour l'emploi prend désormais à charge la part patronale des cotisations sociales à partir du septième mois de chômage partiel.

RÉSUMÉ

Face au choc de la récession économique entamée en 2008, trois stratégies ont pu être observées sur les marchés du travail européens : baisse des salaires, chômage et sous-emploi dans les économies capitalistes de type libéral (comme le Royaume-Uni), partage de la pénurie d'emploi dans les économies sociales de marché (Allemagne), report des difficultés sur les travailleurs les plus précaires dans les économies méditerranéennes (France). En dépit de ces différences, tous les pays européens ont adopté ensuite une série de mesures structurelles comparables visant à développer la flexibilité des marchés du travail. Les implications de ces dispositions varient d'un pays à l'autre. Trois modèles de transformation peuvent être distingués: la flexibilité mécanique, la flexibilité organique et le changement structurel.

Mots-clefs: marché du travail, flexibilité, crise économique, variétés des capitalismes

ABSTRACT

After the economic crisis of 2008, three kinds of strategies have been adopted in Europe in order to manage the labor markets in the short term: lower wages, unemployment and under-employment in the Liberal Market Economies (such as United Kingdom), work share policies in the Coordinated Market Economies (Germany) and segmentation of the labor market in the Mediterranean Economies (France). Since 2008, all the european countries have also been implementing similar structural reforms in order to make their labor markets more flexible. The effects are not similar in each country. From this standpoint, three models have to be distinguished: the mechanical flexibility, the organic flexibility and the structural change.

Keywords: labor market, flexibility, economic crisis, varieties of capitalism